



Logement dangereux et exception d'inexécution

Par le dall, le 16/03/2018 à 08:04

bonjour

je suis locataire du meme logement depuis 15 ans.

la chaudiere date de 1968,et fonctionne tres mal.
emanations,monoxide de carbone,je ne peux me chauffer normalement.un chauffagite m a fait une attestation de dangerosite.

j ai bien sur averti le bailleur.
envoyé un RA lui demandant de faire changer cette chaudière.
un plombier a ete mandate par le bailleurs et a constate la vetustee et les risques de ce matériel.
et devait établir un devis.

depuis 5 mois rien.
je ne peux chauffer.
je n ai pas d eau chaude.
je dois en cas de froid dormir dans de la famille.

est il possible dans ce cas de faire jouer l exception d inexécution??

je precise que je ai un loyer de 1000 euros.

avec mes remerciements.